



La CES et le développement durable

Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre

Dans une résolution adoptée le 18 octobre dernier, la Confédération européenne des syndicats (CES) demande le renforcement du protocole de Kyoto après 2012 et l'ouverture d'un dialogue social européen tripartite sur le changement climatique. Objectif : anticiper les conséquences sociales d'une politique de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, notamment sur l'emploi.

L'Union européenne (UE) doit fixer dès maintenant les orientations à long terme de sa politique climatique afin de sécuriser les investissements dans les technologies et les sources d'énergie sobres en carbone, et d'infléchir significativement les comportements individuels. Pour faire en sorte que cette revendication aboutisse, la Confédération européenne des syndicats (CES), dans un document adopté le 18 octobre dernier par son Comité

exécutif, appelle la Commission européenne et les États membres à s'accorder sur des objectifs contraignants en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'UE, de l'ordre de 25% en 2020 et de 75% en 2050 par rapport aux niveaux de 1990, et ceci sans attendre l'issue des négociations internationales de l'après-Kyoto.

Consciente de l'ampleur des efforts à réaliser, la CES souligne que l'implication des travailleurs sera déterminante. Le niveau d'acceptation des mesures nécessaires dépendra, dans une large mesure, de la prise en compte des impacts sociaux et de leur traitement équitable. La CES plaide pour que, dans toute l'UE, de nouveaux droits d'information et de consultation sur les questions d'environnement soient accordés aux représentants des travailleurs dans les entreprises. «L'étude que nous menons actuellement», a déclaré John Monks, secrétaire général de la CES, *confirme que la lutte contre le réchauffement climatique recèle d'importantes opportunités positives pour l'emploi à exploiter.*

PHOTO: JMC



GLACIERS ALPINS – En trente ans, ils ont perdu 30% de leur volume et, en 2050, environ 75% d'entre eux auront probablement disparu, ce qui ne sera pas sans conséquences sur l'économie de la région.

D'un autre côté, on doit aussi s'attendre à des mutations sectorielles qui pourraient être douloureuses, si elles n'étaient pas anticipées et gérées correctement.

Par conséquent, la CES réclame la mise en place d'une plateforme européenne pour le dialogue tripartite sur le changement climatique, réunissant les partenaires sociaux européens et les directions générales concernées de la Commission européenne. L'objectif de cette plateforme serait de prévenir les effets sociaux négatifs, en particulier ceux liés à l'emploi et à la compétitivité, et d'exploiter les avantages sociaux qui pourraient résulter de la mise en œuvre des politiques climatiques.

La future politique climatique doit également répartir les efforts entre les secteurs économiques sur une base plus équitable. Les secteurs domestiques (transport, tertiaire, résidentiel), peu exposés à la concurrence internationale et gros émetteurs

de gaz à effet de serre, doivent être mis davantage à contribution, estime la CES, qui formule des recommandations détaillées dans ce sens et dénonce le manque d'ambition de l'UE dans le domaine des transports. Elle appelle à une stratégie coordonnée au niveau européen pour des transports durables, qui vise à transférer le trafic de la route et de l'avion vers les moyens de transport moins générateurs de gaz à effet de serre, et le développement des transports intermodaux, tout en améliorant les conditions de travail dans le secteur du transport routier.

Une telle stratégie doit inclure la mise en place d'un cadre européen pour la tarification de l'usage des infrastructures de transport, afin d'internaliser les coûts externes sociaux et environnementaux des différents modes de transport, et une législation européenne limitant les émissions de CO₂ des véhicules neufs à 120 g/km en moyenne en 2012.

PLR (avec la CES)

REPÈRES

Protocole de Kyoto : traité international visant à enrayer le réchauffement climatique de la planète, négocié dans le cadre de l'ONU et signé en décembre 1997, au Japon, par environ cent quatre-vingts nations. Au terme de ce protocole, trente-huit pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions des six gaz à effet de serre accusés de provoquer un réchauffement global. Le protocole de Kyoto précise que, entre 2008 et 2012, ces émissions devront baisser jusqu'à un niveau moyen inférieur de 5,2% à ce qu'il était en 1990. Les gaz à effet de serre sont des composés chimiques contenus dans l'atmosphère où ils retiennent une partie de la chaleur solaire, selon le mécanisme dit d'effet de serre. Ces gaz, dont le principal est le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO₂), sont présents naturellement en quantité minoritaire dans l'atmosphère (moins de 1%).

Transports intermodaux : utilisation successive d'au moins deux modes de transport pour assurer une liaison.